

SERVICE / DIVISION	Service des ressources humaines / Centre de services, paie et avantages sociaux	No SD SD-2024-5821						
OBJET	Recommander au conseil de nommer un membre au sein du comité de retraite du Régime de retraite des policiers de la Ville de Laval							
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : Date CE souhaitée : 2024-11-13 Date CM souhaitée : 2024-12-03								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="73 650 1547 747"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2021-10-05</td> <td>CM-20211005-978</td> <td>NOMINATION - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de nommer Mme Manon Ouellet, assistante-directrice au secteur enquêtes du Service de police, à titre de membre du comité de retraite du Régime de retraite des policiers de la Ville de Laval, et ce, en remplacement de M. Michel Guillemette.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-4715)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2021-10-05	CM-20211005-978	NOMINATION - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2021-10-05	CM-20211005-978	NOMINATION - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE LAVAL						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>La Ville souhaite nommer un nouveau membre au sein du comité de retraite du Régime de retraite des policiers de la Ville de Laval.</p> <p>Le Régime de retraite des policiers de la Ville de Laval est administré par un Comité de retraite.</p> <p>Conformément aux lettres d'ententes découlant de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (connue sous le nom de «Loi 15»), les représentants de l'employeur doivent être désignés par le conseil de la Ville de Laval.</p> <p>Il est à noter que les officiers du Comité de retraite sont désignés par les représentants qui siègent au sein de ce comité.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS								
CADRE NORMATIF Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. S-2.1.1) et Règlement L-10600 remplaçant le numéro L-8836 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Laval, lequel remplaçait les Règlements L-2347 et L-8400 et leurs modifications								
REMARQUE(S)								
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU <p>nommer monsieur Jean-François Rousselle, Directeur adjoint au Service de police, à titre de membre du comité de retraite du Régime de retraite des policiers de la Ville de Laval, et ce, en remplacement de madame Manon Ouellet.</p>								